

ALERTE SÉCHERESSE

RESTRICTIONS D'USAGE DE L'EAU

POUR LES PARTICULIERS

EN VIGUEUR JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Afin de préserver la ressource en eau, des restrictions préfectorales s'appliquent.

✗ INTERDITS



ARROSER LES PELOUSES, MASSIFS FLEURIS ET ESPACES VERTS

sauf jeunes arbres de moins de 2 ans entre 20 h et 8 h



LAVER LES VÉHICULES

sauf impératif sanitaire



ALIMENTER LES FONTAINES D'ORNEMENT



REMPILIR OU VIDANGER LES PISCINES PRIVÉES DE PLUS DE 1 m³



NETTOYER LES FAÇADES, TOITURES, TROTTOIRS, TERRASSES ET AUTRES SURFACES IMPERMÉABILISÉES

✓ POTAGERS



ARROSAGE AUTORISÉ UNIQUEMENT
à l'arrosoir ou en goutte-à-goutte



PRÉLÈVEMENT D'EAU EN RIVIÈRE INTERDIT

CHAQUE GESTE COMPTE !



Privilégiez les douches courtes



Réparez les fuites



Utilisez les appareils à plein



Utilisez l'eau avec parcimonie

Merci pour votre solidarité !



Pour connaître les mesures applicables à votre adresse : consultez le site officiel VigilEau www.haut-rhin.gouv.fr



Restrictions prises par arrêté préfectoral du Haut-Rhin n° SEEN-BRIOD-2026-14 du 04/08/2026

